



9e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Lundi 30 août 2021 à 17h30

à la Maison du Peuple, rue de la Serre 68

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 3^e séance du Conseil général du 19 janvier 2021.
2. Assermentation des nouveaux conseillers généraux et suppléants.
3. Élection de deux membres du PS à la Commission de sécurité publique.
4. Élection d'un membre du PS à la Commission de l'action sociale.
5. Élection d'un membre des Vert-e-s à la Commission financière.
6. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la création de L'Annexe, structure parascolaire de 40 places (DJESSS).
7. Rapport d'information du Conseil communal relatif à la promotion économique (DEFASI).
8. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion interpartis des groupes PS, PDC, PLV, Verts et POP intitulée "Pour une diffusion des séances du Conseil général en direct", déposée lors de la séance du 22 décembre 2020 (DUBREC).
9. Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 255'000.00 TTC pour l'achat d'un véhicule en remplacement d'un porte-outils (T16) (DREPES)

10. Rapport du Conseil communal relatif à la modification du règlement du Parlement des Jeunes (DJESSS).
11. Motion du groupe des Verts intitulée "Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?", déposée lors de la séance du 18 février 2021 et non développée (texte suit).

L'amendement du PVL, déposé lors de la séance du 6 mai 2021, sera traité sous ce point.

12. Motion du groupe des Verts intitulée "Écopâturage sur le territoire communal", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
13. Motion du groupe socialiste intitulée "Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles", déposée lors de la séance du 23 mars 2021 et non développée (texte suit).
14. Motion du groupe PVL intitulée "Participation à La Chaux-de-Fonds", déposée lors de la séance du 6 mai 2021 et non développée (texte suit).
15. Résolution des groupes des Vert-e-s et POP intitulée "Pour une gestion plus durable du patrimoine boisé en limitant la coupe et l'élagage des arbres sur le territoire communal tant que durera l'urgence climatique", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).
16. Motion interpartis intitulée "Pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir « Ville du Goût »", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).
17. Motion des groupe POP et PS intitulée "La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination", déposée lors de la séance du 31 mai 2021 et non développée (texte suit).

18. Motion du groupe PS intitulée "Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux", déposée lors de la séance du 15 juin 2021 et non développée (texte suit).

Alexandre Houlmann
Président du Conseil général

Motion du groupe des Verts

Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer ou d'accompagner la création d'une coopérative solaire par exemple qui pourrait permettre à des propriétaires ou à des locataires d'investir dans le solaire sans pouvoir le faire sur leur propre toit. Tout autre moyen aboutissant au même résultat serait également le bienvenu.

Pour les Vert-e-s : Monique ERARD

Amendement PVL à la Motion du groupe des Verts

Comment et où permettre l'installation de panneaux solaires par des propriétaires et des locataires dans l'impossibilité de le faire chez eux ?

Nous demandons au Conseil communal de mettre à disposition un plan cadastral de tous les sites qui pourraient être équipés de panneaux photovoltaïques. Ce plan serait mis à disposition des citoyens, associations ou coopératives qui en feraient la demande. Ceci ~~Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de proposer ou d'accompagner la création d'une coopérative solaire par exemple qui pourrait permettre à des propriétaires ou à des locataires d'investir dans le solaire sans pouvoir le faire sur leur propre toit. Tout autre moyen aboutissant au même résultat serait également le bienvenu.~~

Pour le groupe PVL : Brigitte Leitenberg

Motion du groupe des Verts

Écopâturage sur le territoire communal

Nous prions le Conseil communal d'étudier les possibilités d'introduire de l'écopâturage sur le territoire communal, ceci afin de permettre d'assurer un entretien durable de certains terrains, de réduire les émissions de CO2 dues aux faucheuses et souffleuses, de réduire le bruit et de permettre à la population de se reconnecter avec la nature.

Développement :

Dans le contexte de recherche de solutions pour diminuer les émissions de CO2 et favoriser une transition durable et solidaire, l'écopâturage devrait figurer dans les mesures à investiguer.

Faire pâturer des chèvres ou des moutons sur des terrains communaux à la place de la fauche, même tardive, permet de diminuer les émissions de CO2, le bruit (faucheuses, souffleuses) et de mieux respecter la microfaune mise à mal en particulier par les souffleuses. Il s'agit d'une mesure simple, nécessitant peu de moyens humains et financiers.

Des terrains tels que ceux situés entre le Lycée Blaise-Cendrars et la rue du Bois-Noir, en-dessous du Collège des Endroits, autour du cimetière, le long de la rue du Collège à l'entrée est de la Ville, dans la région du Parc des Crêtets, pour ne citer que quelques exemples, seraient favorables à la mise en œuvre.

Des moutons peuvent déjà être vus en-dessous du Collège des Endroits et à l'extrémité ouest de la rue Charles-Naine, à la rue du Grenier aux abords immédiats des tennis. Des génisses étaient présentes pendant quelques semaines durant l'été 2020 sur le terrain autour de la Brasserie de l'Avenir.

La mise en œuvre de cette mesure permettrait aux autorités de donner un signal symbolique fort et positif, de sortir du cadre habituel – *"on ne peut pas faire autrement"* – et de passer de la parole aux actes dans un contexte nécessitant de diminuer les émissions de CO2, de réduire le bruit des machines et de se rapprocher de la nature.

Sans une approche systémique de la crise écologique, nous irons dans le mur et, pour rappel, il n'y a pas de plan B ni de raison objective à reporter les mesures visant à réduire les émissions de CO2.

Pour les Verts : Jean-Jacques Tritten, Nathalie Tissot, Aline Jaquet-Tissot

Motion du groupe socialiste

Pour des protections menstruelles à disposition dans les écoles

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité, si possible en concertation avec le Canton, de mettre à libre disposition des protections menstruelles dans les toilettes des écoles du cycle 3 afin de permettre aux jeunes filles fréquentant les établissements de l'École obligatoire non seulement de pouvoir pallier tout imprévu mais également de pouvoir bénéficier de protections et ce quels que soient leurs moyens financiers à disposition.

Bien que cette possibilité existe déjà sur demande auprès des enseignant-e-s ou du secrétariat pour les personnes qui se doivent d'être "dépannées", il n'est pas toujours facile pour une jeune fille de devoir s'approcher d'un adulte pour exprimer ce besoin. Par ailleurs, à un moment où une partie de notre population se retrouve particulièrement précarisée, les élèves peuvent se retrouver confrontées à une absence de moyens leur permettant de pouvoir acquérir suffisamment de protections. Il est important que l'école publique se saisisse d'un besoin de santé publique à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres communes comme à Tavannes ou de ce qui est en train d'être étudié au niveau de certains cantons comme le Canton de Vaud.

Pour le PS : Silvia Locatelli

Motion du groupe Vert'libéral

Participation citoyenne à La Chaux-de-Fonds

Il est temps aujourd'hui de lancer une réflexion approfondie sur la démocratie participative au sein de notre Commune ! Ne nous cachons pas la vérité et soyons réalistes ! Ici, à La Chaux-de-Fonds, seules des tentatives de démocratie participative très circonscrites et limitées dans le temps ont, de par le passé, été mises en œuvre, mais cette démarche n'a jamais acquis une dimension pérenne et durable.

De plus, les derniers rebondissements autour de la Place du Marché, du nouveau système de politique de stationnement ou du square en-dessous du Bois du Petit-Château ont prouvé, si tel devait être encore le cas, que des projets d'envergure sans une base participative initiale sont sujets à polémique voire même contestés par voie démocratique, ce qui constitue à posteriori une perte de temps et d'argent pour des idées qui se voulaient pourtant paradoxalement rassembleuses à l'origine.

Dans la littérature comme dans la pratique, il n'existe pas une méthode "unique" de démocratie participative applicable en suivant un processus bien précis. En revanche, il est essentiel que La Chaux-de-Fonds s'y intéresse désormais, s'y plonge, s'adapte : le développement urbain et la modernité citadine passent également par cette voie-là !

Ainsi les habitant-e-s de cette Ville auront à cœur de démontrer par leurs actes et leurs décisions que, à La Chaux-de-Fonds, il fait bon y vivre car ce que l'on a ce sont eux, femmes et hommes, tous ensemble, qui l'ont décidé suite à un processus transparent, solidaire et surtout collectif. Cette démocratie participative, qu'il nous faut à tout prix instaurer, ne remplace évidemment pas les démocraties représentative ou directe mais elle les complète, les renforce, les consolide. Pour créer les conditions de cette "intelligence collective", des règles claires et transparentes doivent être établies.

À l'heure où nous nous interrogeons sur les départs de citoyen-ne-s et où nous souhaitons rendre La Chaux-de-Fonds plus attractive, il est essentiel de tirer parti d'un nouvel élan volontaire, innovant, audacieux et visionnaire.

Eu égard à ce qui précède, nous demandons donc au Conseil communal :

- de définir le champ d'application de la démocratie participative ;
- de préciser l'outil le plus propice (charte, guide, canevas, règlement) pour l'instauration durable d'une démocratie participative chaux-de-fonnière ;
- de créer une commission permettant d'accompagner cette démarche d'analyse ainsi que les futures démarches participatives ;
- d'estimer les éventuels coûts supplémentaires de telles démarches participatives pour les futurs projets qui auront un impact majeur sur la vie de la Ville.

Pour le groupe Vert'libéral : Alain Othenin-Girard

Source/Exemple :

Commune de Vernier (GE)

- <http://www.vernier.ch/fr/territoire/plandirecteur/>
- <http://www.thierryapotheloz.ch/cohesion-sociale/aventure-participative-quartier-populaire/>
- <https://ecoquartier.ch/wp-content/uploads/2016/05/CQuartierVernier.pdf>

Commune de Lausanne (VD)

- <https://lausanne-morges.ch/evenements/lausanne2030/>
- Et → <https://www.lausanne.ch/officiel/grands-projets/lausanne-2030/demarche-participative.html>
- <https://bossons.ch/demarche-participative/>
- <https://www.riponne-tunnel.com/>
- <https://tribu-architecture.ch/projets/114/reinventons-le-vallon/>

Diverses sources :

- <https://lys.ch/demarche-participative/>
 - https://doc.rero.ch/record/6253/files/30_DubasDaniel_memoire_DE_SS.pdf
 - <https://www.in-comune.ch/in-comune/partizipation/literatur/Guide-pratique-9.pdf>
-

Résolution interpartis des Vert-e-s et du POP

"Pour une gestion plus durable du patrimoine boisé en limitant la coupe et l'élagage des arbres sur le territoire communal tant que durera l'urgence climatique"

Les arbres étant des êtres vivants, leur abattage ou un élagage trop sévère occasionnent des dommages irréversibles. En outre, le remplacement d'arbres adultes à la couronne développée par de jeunes pousses qui doivent encore prendre leur essor limite l'efficacité des arbres dans la lutte contre le réchauffement climatique particulièrement en ville où ils jouent un rôle essentiel de climatiseurs (réf : Pro Natura Magazine 2/2021 p.9).

En complément à la motion du POP, du PS et des Vert-e-s pour l'établissement d'un plan "climat", **nous aimerions relever que la préservation des arbres et des espaces verts, ainsi que des jardins, dans le périmètre urbain, mais aussi sur l'ensemble du territoire communal, est un élément indispensable d'une lutte efficace contre le réchauffement climatique.**

Dans ce cadre, il conviendrait d'appliquer sur l'ensemble du territoire communal une politique encore plus protectrice de notre patrimoine boisé qui contribue, dès à présent, à freiner l'emballement du réchauffement climatique. Il s'agirait de limiter l'abattage et l'élagage des arbres adultes sains dont la couronne est bien développée ainsi que de concevoir un plan concret de préservation des allées, haies, bosquets et autres espaces boisés propices au délassement de la population (pistes Vita par exemple), de promotion des jardins et des espaces verts.

Ce qui ne dispense pas d'étudier en parallèle comment et où en planter d'autres qui prendront le relai lorsque ceux que nous admirons aujourd'hui, comme nos grands épicéas, auront malheureusement succombé au réchauffement.

Il y a ainsi urgence et il serait également important de s'atteler, pourquoi pas avec l'appui d'étudiant-e-s en master de la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, à un inventaire des haies et bosquets ainsi que des allées méritant protection dans notre Ville et sur l'ensemble du territoire communal, dans le respect scrupuleux des lois, des règlements et des bonnes pratiques comme par exemple *Le guide des aménagements extérieurs* et sa liste des espèces recommandées (pour éviter des dérives du type de celle de la Place de la Carmagnole ou de l'abattage de l'Allée du Bois du Couvent et des élagages sévères des arbres pourtant protégés de l'Allée de la Sombaille. À ce dernier titre d'ailleurs, la Commune devrait

veiller à répercuter les obligations découlant de la législation et des bonnes pratiques précitées dans les baux de ses paysans communaux, lesquels baux devraient être repris et amendés dans ce sens à l'occasion de chacun de leur renouvellement au moins.

Pourquoi cela ? :

- Les îlots de verdure sont la meilleure manière de lutter contre la canicule en ville ;
- Les arbres adultes sains avec une couronne bien développée et un volume de feuilles important absorbent plus de CO₂ que les jeunes pousses ;
- Ces mêmes arbres avec beaucoup de feuilles fixent également la pollution de l'air ;
- Du point de vue de la biodiversité, un arbre majeur a un impact tout autre qu'un arbrisseau ;
- Les arbres sont utiles contre le bruit en ville
- Enfin, la vue des arbres procure un sentiment de bien-être aux êtres humains et influence positivement leur santé physique et morale.

Pour toutes ces raisons, il convient de préserver notre patrimoine boisé qui n'est pas remplaçable ni "reconstituable" à brève échéance ; un jeune arbre nécessitant, à notre altitude, 25 à 30 ans de croissance avant d'être à même de fournir les mêmes services que ceux qui sont malheureusement encore trop souvent abattus ou élagués sévèrement.

Sources :

- étude de l'EMPA sur le rôle des arbres dans la diminution du bruit en ville ;
- Pourquoi les villes doivent planter des arbres, mais de manière intelligente, interview de Caroline Mollie (www.rts.ch)
- Ph. Clergeau : « Urbanisme et biodiversité, vers un paysage vivant structurant le projet urbain » ;
- Magazine Pro Natura 2/2021
- Marcel Jacquat: « Beauté des arbres et charme des allées », in Jura pluriel, N°59 printemps-été 2011 ;
- Science & Vie, No 1226, novembre 2019, p. 71 en particulier.
- Magazines du WWF

Pour les Vert-e-s : Nathalie Tissot, Aline Jaquet-Tissot, Jean-Emmanuel Lalive, Ilinka Guyot, Jean-Jacques Tritten, Laura Lalive Todeschini

Pour le POP : Julien Gressot

Motion interpartis "Pour que La Chaux-de-Fonds dépose un dossier de candidature pour devenir « Ville du Goût »"

Une alimentation saine et équilibrée est un enjeu majeur dans nos sociétés sédentarisées. Manque de temps, de connaissances et d'envie font que de plus en plus de personnes se tournent vers les aliments transformés, les fast-foods et les plaisirs de la table se perdent. Pourtant, partager de bons repas et s'alimenter correctement permettent à la fois de se maintenir en bonne santé, d'avoir du plaisir en famille ou entre ami-e-s, d'utiliser des aliments durables et de saison et donc d'être écologique tout en favorisant le commerce local et en valorisant le patrimoine et les savoir-faire régionaux ; ces différents objectifs sont au cœur de la "Semaine du goût".

Cet évènement de portée nationale est organisé une fois par année. Une ville-hôte accueille une partie des évènements, notamment la cérémonie de clôture et différentes actions, et devient l'ambassadrice privilégiée de cette manifestation. Ces évènements médiatisés sont également l'occasion de valoriser une cité, ses traditions, son savoir-faire, ses spécialités régionales et ses producteurs locaux.

Un tournus a lieu entre les diverses régions linguistiques suisses pour devenir "Ville suisse du goût". En 2021, il s'agit de Genève¹. 2025 est la prochaine année disponible pour une ville romande, mais l'édition suivante pourrait également être envisagée.

Cette motion demande que La Chaux-de-Fonds étudie la possibilité de se porter candidate pour devenir "Ville suisse du goût". Une telle candidature permettrait de valoriser les savoir-faire et produits locaux et entrerait ainsi parfaitement dans les objectifs du programme de législature pour la valorisation du commerce local de bouche. Outre favoriser le commerce local et mettre en valeur notre Ville et alentours, la "Semaine du goût" est également l'occasion de présenter à notre population et aux visiteurs la richesse et la diversité culinaires de notre région, de mettre en lumière les artisans locaux et de sensibiliser aux vertus d'une alimentation saine, durable et équilibrée pour la santé et le bien-être.

Pour le POP : Julien Gressot

¹ Pour plus d'information sur cette manifestation culinaire, consulter le Site : [Accueil - La Semaine du Goût \(gout.ch\)](http://Accueil - La Semaine du Goût (gout.ch))

Pour le PVL : Brigitte Leitenberg

Pour le PS : Pierre-Alain Borel

Pour Les Vert-e-s : Nathalie Tissot, Christian Piguet

Pour Le Centre : Manon Freitag

Pour le PLR : Alain Vaucher

Pour l'UDC : Andy Favre

Motion "La Chaux-de-Fonds, une Ville ouverte et active contre toute forme de discrimination"

Lors de ces derniers mois, le Conseil général a manifesté à deux reprises sa volonté d'agir pour une communauté plus inclusive. Ainsi, le 1^{er} septembre 2020, notre Autorité acceptait la motion du PS et du POP "Harcèlement de rue : agissons". Lors de l'adoption du budget 2021, notre Parlement a également validé un arrêté demandant la création d'un poste et de moyens dédiés à l'intégration.

Ces deux objets ont en commun la volonté exprimée de faire de notre Ville un lieu de vie bannissant les discriminations. Cependant, au fil des mois, il est apparu que la vocation de ces textes pouvait potentiellement avoir une interprétation restrictive qui n'inclurait pas toutes les facettes de la problématique. À titre d'exemple, si les objets précités se sont largement focalisés sur les discriminations sexistes et racistes, celles liées par exemple à la transidentité ou au harcèlement en lien avec les orientations sexuelles n'ont été que peu thématiques. Pourtant, le rapport relatif à l'intégration démontre bien que le problème est bien plus large et qu'il est important d'avoir également ces éléments à l'esprit. Cette prise de conscience a permis d'analyser quels outils il s'agirait de mettre en place, de manière transversale. Cela permettra réellement de tendre vers une communauté exempte de toute forme de discrimination et en incluant une réflexion sur les deux objets évoqués ci-dessus.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'élargir l'analyse posée à l'ensemble des situations pouvant conduire à des discriminations et de réfléchir à des pistes concrètes pour les combattre. En effet, les structures actuelles dissuadent les victimes d'entreprendre des démarches pour être

entendues, protégées et soutenues. La Ville pourrait ainsi mettre en place des protocoles pour favoriser une tolérance zéro face aux attitudes discriminatoires, cela afin que les plaintes puissent être déposées en limitant au maximum leurs effets potentiellement aggravants, que les victimes soient accompagnées et conseillées, etc.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil communal d'agir directement sur les deux champs de compétence que sont l'école et l'administration communale par la mise en place d'une série d'actions notamment :

- Une sensibilisation non seulement des élèves mais également du corps enseignant et des directions d'école aux problématiques de discrimination de manière large, particulièrement de celles encore trop souvent invisibilisées (transidentité). La mise à disposition d'outils d'orientation permettant de guider les personnes touchées vers les associations ou autres professionnel·le·x·s spécialistes dans ces sujets ;
- Une sensibilisation du personnel de l'administration allant dans le même sens avec la mise en place d'une charte visant à prévenir les attitudes discriminatoires internes et à promouvoir un accueil et traitement égaux de toute personne se présentant notamment aux guichets ;
- La mise à disposition des contacts nécessaires et d'une formation adaptée pour le personnel des ressources humaines en priorité, et également pour les autres services, afin d'orienter le personnel communal qui serait confronté à ce type de comportement ou problématique ;
- L'examen de moyens de facilitation lors de demandes d'habitant·e·x·s de la Ville pour un appui aux démarches visant au changement d'identité civile.

Ces éléments peuvent trouver des synergies importantes avec la mise en place du poste lié à l'intégration et les mesures à mettre en place contre le harcèlement.

Pour le POP : Lara Zender

Pour le PS : Silvia Locatelli

Motion du groupe socialiste

Dans le cadre de la volonté du Canton de favoriser la domiciliation, la Ville doit donner l'exemple et favoriser en premier lieu celle de ses employés communaux

Il semblerait que de nombreux cadres et employés communaux ne sont pas domiciliés dans notre Ville.

Si c'est le cas, il faut que cela change, ne serait-ce qu'à titre d'exemple pour les autres employeurs, pour la dynamique de la Ville et aussi l'investissement au sein de la vie de la cité nécessaire lorsqu'on occupe des fonctions dirigeantes dans la Commune.

Nous demandons donc au Conseil communal d'établir un rapport chiffré montrant la proportion de chefs de service, cadres et employés communaux vivant dans et hors de la Commune ainsi que hors du Canton. Par ailleurs, en s'appuyant sur ces chiffres, le Conseil communal est prié d'établir des pistes d'action permettant de mettre en place des conditions-cadres adaptées qui incitent fortement à rester ou venir se domicilier en Ville lorsqu'on est employé de la Commune et particulièrement lorsqu'on occupe une fonction de cadre.

Développement :

Depuis de nombreuses années, la courbe démographique de notre Ville stagne, voire diminue ; ce n'est pourtant pas faute d'offrir de nombreux emplois et une qualité de vie que de nombreuses villes d'Europe nous envient. La particularité de notre Canton réside dans une croyance que l'herbe est plus verte ailleurs et que les impôts y sont considérablement moins élevés. Cette croyance doit être démontée par une campagne d'information qui valorise nos atouts et qui démontre que le montant du revenu disponible n'est pas moindre qu'ailleurs.

Cependant, cela ne suffit pas ! Notre Ville doit également favoriser très substantiellement la domiciliation de ses employés et particulièrement des cadres, en actionnant massivement le levier de la prime de domiciliation qui devrait compenser le gain fiscal d'une domiciliation dans une commune du Littoral ou des cantons voisins. Comme le budget communal n'est pas extensible, il s'agira de mener une politique d'engagement qui favorise les habitants et qui octroie des avantages à ceux qui résident en Ville.

Pour le PS : Alexandre Houlmann